

Contrôles aux frontières : les files d'attentes s'allongent encore dans les aéroports

Le renforcement des contrôles aux frontières confiés aux douaniers dans les aéroports régionaux va encore allonger les files d'attentes cet été.

Les interminables files d'attentes aux postes frontières des aéroports français ne sont pas près de disparaître. Alors que l'état d'urgence a déjà considérablement allongé l'attente dans les grands aéroports, en multipliant les contrôles au départ et à l'arrivée, une nouvelle règle européenne est venue s'ajouter aux contraintes françaises, concernant cette fois, les aéroports secondaires.

Les contrôles confiés aux douaniers

Depuis le 7 avril, tous les Etats de l'Union européenne (UE) ont l'obligation de procéder à des contrôles renforcés de tous les passagers, y compris les ressortissants de l'Union européenne. Jusqu'à présent, seuls les ressortissants des pays hors UE étaient soumis à un tel traitement. Si cette obligation européenne ne change rien pour les grands aéroports français, où les contrôles renforcés sont déjà pratiqués, leur généralisation s'annonce problématique pour les aéroports régionaux français, accueillant moins de 200.000 passagers internationaux par an.

Les contrôles de frontières y sont en effet confiés à la douane et non pas à la police des frontières. Or contrairement à leurs collègues de la PAF, les douaniers ne sont pas équipés du système Covadis de contrôle automatisé des passeports. Pour contrôler l'identité des passagers, il leur faut saisir manuellement le nom des passagers ou le numéro de passeport. De quoi provoquer de beaux embouteillages aux postes de contrôle en période de forte affluence.

L'Union des aéroports français tire le signal d'alarme

L'Union des aéroports français a déjà tiré le signal d'alarme auprès des pouvoirs publics. Mais au vu des difficultés déjà rencontrées par le groupe ADP pour accélérer le déploiement de sas de contrôle automatisé Parafe, il est permis de douter de la réactivité des autorités dans ce nouveau dossier.

Face à l'explosion du temps d'attente à la PAF, ADP a décidé d'installer à ses frais 87 sas Parafe à Roissy-CDG et à Orly, dont 70 d'ici à novembre 2017. Seul problème : le ministère de l'Intérieur n'a pas encore certifié la reconnaissance faciale, pourtant déjà en service dans plusieurs aéroports européens, ainsi que sur la ligne Eurostar. Résultat, les nouveaux sas, bien que beaucoup plus performants que les anciens, restent réservés aux passagers français détenteurs de passeports biométriques, alors que ces appareils sont équipés de la fonction de reconnaissance faciale qui permettrait de contrôler en dix secondes seulement tous les ressortissants de l'Union européenne. Des tests de reconnaissance faciale sont en cours à Roissy-CDG, avec deux fournisseurs (Visionbox et Morpho) et cinq machines chacun. Mais selon ADP, la certification de cette fonctionnalité par les autorités françaises n'interviendra pas avant... l'été 2018 !

[@BrunoTrevitic](#)

[Lien vers l'article](#)

Contrôle aux frontières : le cauchemar des aéroports

Le renforcement des contrôles aux frontières étendu aux aéroports régionaux va encore allonger les files d'attente.

Bruno Trévidic

 @BrunoTrevidic

Les interminables files d'attente aux postes frontières des aéroports français ne sont pas près de disparaître. Alors que l'état d'urgence a déjà considérablement allongé l'attente dans les grands aéroports, en multipliant les contrôles au départ et à l'arrivée, une nouvelle règle européenne est venue s'ajouter aux contraintes françaises, concernant, cette fois, les aéroports secondaires.

Depuis le 7 avril, tous les Etats de l'Union européenne ont l'obligation de procéder à des contrôles renforcés de tous les passagers, y compris les ressortissants de l'UE. Jusqu'à présent, seuls les ressortissants des pays hors UE étaient soumis à un tel traitement. Or, si cette obligation européenne ne change rien pour les grands aéroports français, où les contrôles renforcés sont déjà pratiqués, leur généralisation s'annonce problématique pour les aéroports régionaux, accueillant moins de 200.000 passagers internatio-

Le ministère de l'Intérieur n'a pas encore certifié la reconnaissance faciale.

naux par an. Les contrôles de frontière y sont en effet confiés à la Douane et non pas à la police des frontières. Or, contrairement à leurs collègues de la PAF, les douaniers ne sont pas équipés du système Covadis de contrôle automatisé des passeports. Pour contrôler l'identité des passagers, il leur faut saisir les noms de ceux-ci ou le numéro de passeport manuellement. De quoi provoquer de beaux embouteillages aux postes de contrôle en période de forte affluence.

Nouveaux sas

L'Union des aéroports français a déjà tiré le signal d'alarme auprès des pouvoirs publics. Mais au vu des difficultés rencontrées par le groupe ADP pour accélérer le déploiement de sas de contrôle automatisé Parafe, il est permis de s'inquiéter. Face à l'explosion du temps d'attente à la PAF, ADP a décidé d'installer à ses frais 87 sas Parafe à Roissy-CDG et à Orly, dont 70 d'ici à novembre 2017. Seul problème : le ministère de l'Intérieur n'a pas encore certifié la reconnaissance faciale, pourtant déjà en service dans plusieurs aéroports européens, ainsi que sur la ligne Eurostar.

Résultat, les nouveaux sas, bien que beaucoup plus performants que les anciens, restent réservés aux passagers français détenteurs de passeports biométriques, alors que ces appareils sont équipés de la fonction de reconnaissance faciale qui permettrait de contrôler, en dix secondes seulement, tous les ressortissants de l'Union européenne. Des tests de reconnaissance faciale sont en cours à Roissy-CDG, avec deux fournisseurs (Vision-Box et Morpho) et cinq machines chacun. Mais, selon ADP, la certification de cette fonctionnalité par les autorités françaises n'interviendra pas avant... l'été 2018 ! ■

Transport

Contrôles aux frontières : Les aéroports français réclament plus de moyens

Par la rédaction / 20 avril 2017

Depuis le 7 avril 2017, les ressortissants de l'Union européenne font l'objet de contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE. En raison du nouveau règlement adopté par le Conseil de l'Union le 7 mars, les États membres ont désormais l'obligation de procéder à des contrôles documentaires renforcés avec consultation des bases de données pertinentes (type fichier des passeports volés, etc.). Ce qui, comme le rappelle l'UAF, n'est pas sans causer des problèmes en aéroports.

L'Union des Aéroports Français (UAF) souligne que jusqu'à présent, seuls les ressortissants des pays n'appartenant pas à l'Union faisaient l'objet de ces contrôles renforcés aux frontières extérieures. Or, d'après l'association, « il apparaît que, contrairement à la police aux Frontières (PAF), les services de douane ne disposent pas de matériels suffisamment performants pour faire face au renforcement de ces contrôles sans dégrader fortement la qualité de service ». D'où un allongement des temps d'attente dans un grand nombre d'aéroports en région où, contrairement à la région parisienne, les contrôles aux frontières sont exclusivement assurés par les services douaniers. L'UAF appelle donc les pouvoirs publics à agir rapidement et à répondre dans les plus brefs délais aux besoins en matériel moderne et performant des services afin de stopper la dégradation des conditions d'accueil des passagers.

Qui plus est, à ce renforcement des contrôles vient s'ajouter en France, dans le cadre de l'état d'urgence, le contrôle des vols en provenance ou à destination de l'espace Schengen, toujours sans affectation de ressources humaines supplémentaires. Pour Jean-Michel Vernhes, le président de l'UAF, « le contrôle des vols Schengen a déjà fortement dégradé les conditions d'accueil des passagers dans nos aéroports avec l'allongement des temps d'attente. Les retards techniques, suite aux modifications du nouveau code Schengen récemment entré en vigueur, aggravent encore la situation. Les pouvoirs publics doivent agir résolument pour améliorer la fluidité des contrôles aux frontières aériennes de la France. Sinon, cet été, au plus fort de la saison touristique, la situation risque de devenir difficile dans nos aéroports ».

Contrôles renforcés en UE : l'UAF demande plus de moyens pour les douaniers

temps d'attente allongés dans de nombreux aéroports

Rédigé par La Rédaction le Jeudi 20 Avril 2017

L'Union des aéroports français réclament une réaction rapide des autorités pour mettre à la disposition des services douaniers chargés des contrôles renforcés aux frontières de l'Union européenne des moyens efficaces. Si les mesures ne sont pas prises, l'UAF estime qu'il faudra activer la clause de dérogation aux nouvelles obligations afin d'éviter les temps d'attente trop longs aux aéroports.

Depuis que les ressortissants de l'Union européenne (UE) font l'objet de **contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE en raison du nouveau règlement adopté par le Conseil de l'UE le 7 mars 2017, les conditions d'accueil des passagers dans les aéroports sont dégradées**, estime l'Union des aéroports français (UAF).

Dans un communiqué diffusé ce jeudi 20 avril 2017, **l'UAF appelle les pouvoirs publics à agir pour répondre rapidement aux besoins en matériel des services** pour procéder efficacement aux contrôles documentaires renforcés en vigueur.

L'UAF rappelle que, contrairement à la police aux frontières (PAF), la douane ne dispose pas de matériels performants pour faire face à ce renforcement. Ce qui **allonge les temps d'attente dans de nombreux aéroports, en région** où les contrôles aux frontières sont exclusivement effectués par les services douaniers.

Des difficultés que l'UAF ne comprend pas car les modifications des règles européennes "*étaient connues depuis de nombreux mois*".

Si les autorités ne répondent pas aux besoins des services de contrôle, "*il appartiendra aux pouvoirs publics d'activer la clause de dérogation aux nouvelles obligations européennes, pour une période transitoire de 6 mois, comme prévu par le nouveau code frontières Schengen*", poursuit l'Union.

Surtout que, depuis l'activation de l'état d'urgence en France, le contrôle des vols en provenance ou à destination de l'espace Schengen est actuellement en vigueur, "*sans affectation de ressources humaines supplémentaires*", conclut l'UAF.

Jeudi 20 Avril 2017

+ Contrôles passeports: les aéroports tirent le signal d'alarme

Les contrôles des ressortissants de l'Union européenne ont été renforcés début avril. Depuis, les files d'attente s'allongent aux frontières aériennes. Agacés par ces nouveaux délais, les aéroports demandent aux autorités d'affecter plus de moyens aux douanes.

Les ressortissants de l'Union européenne font l'objet de contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE depuis le 7 avril 2017 à la suite d'un nouveau règlement adopté par le Conseil de l'Union en mars. Ces contrôles documentaires renforcés conduisent à un allongement des temps d'attente sur de nombreuses plates-formes régionales notamment, où ces vérifications sont exclusivement assurées par les services douaniers.

Pour l'Union des Aéroports Français (UAF), ces délais sont principalement dus à un manque de moyens. L'organisation estime que les services de douane *"ne disposent pas de matériels suffisamment performants pour faire face au renforcement de ces contrôles sans dégrader fortement la qualité de service"*.

Et l'UAF fait part de son incompréhension face à ces difficultés. L'association qui représente les aéroports de l'Hexagone explique: *"Les modifications des règles européennes étaient connues depuis de nombreux mois. La France a, elle-même, poussé à Bruxelles aux modifications du code frontières Schengen"*.

Elle appelle ainsi les pouvoirs publics à *"agir rapidement et à répondre dans les plus brefs délais aux besoins en matériel moderne et performant des services afin de stopper la dégradation des conditions d'accueil des passagers"*. Et pointant du doigt les carences : *"A défaut, il appartiendra aux pouvoirs publics d'activer la clause de dérogation aux nouvelles obligations européennes, pour une période transitoire de 6 mois, comme prévu par le nouveau code frontières Schengen"*.

Jean-Michel Vernhes, Président de l'UAF, estime que *"Le contrôle des vols Schengen a déjà fortement dégradé les conditions d'accueil des passagers dans nos aéroports avec l'allongement des temps d'attente. Les retards techniques, suite aux modifications du nouveau code Schengen récemment entré en vigueur, aggravent encore la situation. Les pouvoirs publics doivent agir résolument pour améliorer la fluidité des contrôles aux frontières aériennes de la France. Sinon, cet été, au plus fort de la saison touristique, la situation risque de devenir, dans nos aéroports, difficile"*.